

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 09 avril 2026
Délibération n° 2026-18

DEPARTEMENT DE
L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT
D'ÉVRY

Nombre de membres

En exercice : 35
Votants : 35

Date de convocation :
31/03/2026

Pour : 28
Contre : 0
Abstentions : 7

Publiée le :

L'An deux mille vingt-six, le 09 avril à 19H30, le Conseil municipal de Morsang-sur-Orge, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Marianne DURANTON, Maire,

Présents : Marianne DURANTON, Florence LÉBOUC, Augustin DUMAS, Laurence BENEDETTI, Didier CHARNET, Vanessa MALONGA, Amine BELALA, Elisabeth ROLANDO, Sébastien LEGALL, Dominique DESCHAMPS, Florent BEURDELEY, Alain BOUILLE, François CHAMPON, Isabelle MALLET, Stéphane GUENVER, Thierry PLATTARD, Isabelle DA SILVA, Bruno SIWATALA, Gwladys ALBERTINI, Fernando MAGALHAES, Malgorzata JOZEFKO, Julie UDRON, Océane PION, Lucas DARIUS, Ilyes EL BERMIL, Jean-Michel BRUN, Marie-Claire ARASA, Maëva SILVA, Karine DUMONT, Tariq AIT MOHAMED

Excusés représentés : Virginie BUISSON pouvoir à Vanessa MALONGA, Sylvie DA PAIXAO pouvoir à Gwladys ALBERTINI, Noël SANTI pouvoir à Marianne DURANTON, Erik VILLEGER pouvoir à Maëva SILVA, Véronique KOOB pouvoir à Marie-Claire ARASA,

Absents :

Secrétaire de séance : Monsieur Ilyes EL BERMIL

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2026

OBJET : Création de trois postes de conseillers municipaux délégués

Le Conseil Municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles relatifs à l'organisation et au fonctionnement des conseils municipaux,

Considérant la nécessité d'assurer un suivi efficace et renforcé de certaines politiques publiques communales,

Considérant l'importance d'une répartition adaptée des missions entre les élus municipaux afin de garantir la qualité du service public local,

Considérant que la création de postes de conseillers municipaux délégués permet d'associer davantage les élus à la gestion des affaires communales,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 :

Il est créé trois postes de conseillers municipaux délégués.

Article 2:

Les conseillers municipaux délégués seront chargés d'exercer des missions spécifiques dans les domaines suivants :

- La réussite éducative : Madame Gwladys ALBERTINI
- Le handicap et l'inclusion : Monsieur Stéphane GUENVER
- La modernisation du service public et la démocratie participative et locale : Monsieur Alain BOUILLE

Article 3:

Les délégations de fonctions correspondantes seront accordées par arrêté du Maire, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4:

Les conseillers municipaux délégués exerceront leurs fonctions sous l'autorité du Maire et, le cas échéant, en coordination avec les adjoints au Maire.



Marianne DURANTON
Maire
Conseillère Régionale